

DEPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94 TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCAATION

LE : 31/05/2021

Séance du Vendredi 4 Juin 2021

DATE D'AFFICHAGE

LE : 08/06/2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENT : 11

VOTES : 15 pour

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le vendredi 4 juin à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 31 mai 2021, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Héléna MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 4

POUVOIR : 4

PRESENTS : Serge BEGUIN, Katia DRAGEE, Yann GRUMBACH, Tom KUBLER, Lydia KONYA, Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Alexandre PARIS, Rémy PONT, Bénédicte VALLET.
ABSENTS EXCUSES : Reynald AIGNEL (pouvoir donné à Mme VALLET), Claire ESPASA (pouvoir donné à M. BEGUIN), Jonathan PETIT (pouvoir remis à M. MARTINEZ), Jean-Yves SCHROEYERS (pouvoir donné à M. MAZURE)

Secrétaire de séance : Yann GRUMBACH.

Délibération : Création d'un poste de 3^{ème} adjoint au Maire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que lors de son installation le 26/05/2020 et par délibération, le nombre des adjoints au Maire a été fixé à deux. Pour la bonne marche des affaires communales, il apparait nécessaire de modifier

le nombre d'adjoints qui a été fixé en début de mandat et de créer un poste d'adjoint supplémentaire.

Elle précise que la limite de 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal définie par l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise pour notre commune quatre postes d'adjoints.

Elle rappelle que le conseil municipal compte actuellement deux adjoints.

Et propose en conséquence, de créer un nouveau poste d'adjoint.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier le nombre d'adjoints qui a été fixé en début de mandat en le portant de deux à trois pour la durée du mandat en cours.

Madame le maire invite le conseil municipal de procéder au vote et informe que Mr SCHROEYERS Jean Yves a déposé sa candidature le 01/06/2021

Elle demande s'il y a d'autres candidats pour l'élection du 3ème adjoint

Pas d'autre candidature

Madame le Maire enregistre la candidature de Jean Yves SCHROEYERS et invite les conseillers municipaux à passer au vote

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15 (quinze)
Nombre de bulletins nuls et ou assimilés :	0 (zéro)
Nombre de suffrage blancs :	0 (zéro)
Nombre des suffrages exprimés :	15 (quinze)
Majorité absolue :	8 (huit)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212705404-20210604-D2021-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2021

- Mr SCHROEYERS Jean Yves obtient 15 voix (quinze)

Monsieur SCHROEYERS Jean Yves ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé adjoint et immédiatement installé dans ses fonctions dans l'ordre du tableau :

- Mr SCHROEYERS Jean Yves 3^{ème} adjoint au maire

Pour extrait conforme au registre.
Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 04 juin 2021.
Le Maire, Hélène MARTINEZ.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212705404-20210604-D2021-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2021